



***Déclaration SNES/SNEP-FSU au CTSD du 31  
janvier 2019***

Madame l'inspectrice d'académie,  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

La préparation de rentrée se fait dans un contexte particulier, marqué notamment par des mouvements sociaux importants et une colère légitime de la population (gilets jaunes – justice - éducation nationale), par les chantiers fonctions publiques, par la mise en œuvre des réformes de tri social du lycée-LP-bac-parcoursup-orientation et par les 2450 suppressions de postes dans le second degré. Il ne faudrait pourtant pas oublier que des élections professionnelles viennent d'avoir lieu, élections lors desquelles les personnels ont très majoritairement voté et donc soutenus la FSU et ses syndicats nationaux.

Les mandats que nous portons ici sont donc ceux que veulent voir porter une majorité des personnels, notamment et nous y reviendrons, l'instauration d'un maximum d'élèves par classe fixé à 24 élèves en collège ordinaire et en seconde, 20 en éducation prioritaire et 30 en cycle Terminal.

A l'heure où certains et certaines s'interrogent sur les dysfonctionnements de la république sociale française, sur l'utilité ou le fonctionnement des corps intermédiaires, nous faisons le constat que les revendications majoritaires des enseignant.es, portées par les représentant.es en instances, ne sont pas prises en compte, c'est à dire mises en œuvre, appliquées.

C'est cette surdité du pouvoir ou son refus de mettre en œuvre la volonté exprimée du plus grand nombre qui produit la mise en péril des fondements démocratiques et républicains de notre société.

Ainsi, au contraire des revendications portées par le collectif Jean Moulin, comprenant des fédérations de parents d'élèves, des DDEN et des syndicats, les services de l'éducation nationale ont décidé de ne pas doter le collège Jean Moulin de Chartres, sous l'impulsion du CD. La nouvelle répartition des élèves et des postes dans certains établissements de l'agglomération chartraine, désorganise et déstructure les équipes éducatives, sans améliorer la mixité sociale sur l'ensemble des établissements de l'agglomération chartraine et produit des risques de blocage et d'inégalités de traitement pour le mouvement des personnels. De plus, cette « disparition-transfert transitoire » de collège est l'occasion de supprimer 2 classes. Pourtant, ce qui était demandé majoritairement par le collectif Jean Moulin, c'est un transfert de murs à murs après construction du nouveau collège Jean Moulin.

De même, à rebours des aspirations des enseignants pour permettre à tous les élèves d'accéder à la démocratisation des savoirs scolaires, les conditions d'apprentissages se dégradent en même temps que les conditions de travail des personnels à cause de la hausse des effectifs par classe.

En effet, malgré des chiffres trompeurs, nous relevons encore une dégradation des conditions d'études prévues pour la rentrée prochaine, faisant suite aux dégradations de l'année précédente.

En effet, l'Eure et Loir perd 15 divisions par rapport au constat de rentrée 2018 pour seulement 25 élèves de moins ...et donc connaît encore une hausse des effectifs par classe. Par rapport aux prévisions 2018, vous prévoyez 60 divisions de plus avec un effectif supérieur à 25 élèves par classe à la rentrée 2019.

Dans cette dégradation, les établissements dits « défavorisés » ne sont pas épargnés. Parmi eux, les établissements de l'éducation prioritaire connaissent tous, sauf un, une dégradation par la hausse des effectifs par classe et la baisse du H/E. Les établissements REP auraient-ils vocation à rejoindre les collèges dits « homogènes » ou seraient-ils une variable d'ajustement des moyens? La réforme si souvent évoquée de la carte des REP serait-elle la réduction de ce label aux seuls établissements REP+ ? Cela serait désastreux.

Au contraire, les personnels des collèges d'Eure-et-Loir sont en attente d'une autre orientation allant réellement dans le sens de la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire, ce qui doit passer par la réduction des effectifs par classe. Pour l'Eure-et-Loir, abaisser les moyennes à 20 él/classe en Éducation Prioritaire et à 25 en dehors nécessiterait l'ouverture de 51 classes à la rentrée 2019 soit un abondement de la dotation départementale de 1479h...soit environ 2 collèges. Si nous pouvons comprendre que cet abondement ne soit pas réalisable en une seule année, nous ne pouvons admettre que le ministre et le gouvernement ne se dotent pas d'un plan de recrutement allant dans cette direction afin de réellement permettre à la communauté éducative d'accomplir ses missions de service public au service de la réussite de tou-te-s nos élèves.

A rebours de cette orientation ambitieuse et respectueuse des personnels, qui sont demandeurs d'une réduction de leur temps de service sans perte de salaire, vous programmez une hausse des rémunérations complémentaires (HSA et IMP), profitant du gel du point d'indice et de la baisse du pouvoir d'achat des agents publics pour, là encore, supprimer des postes. **Cerise sur le gâteau, pour démontrer sa confiance dans la conscience professionnelle des enseignants et son amour de la liberté, le ministère souhaite contraindre toutes et tous en ajoutant une deuxième heure supplémentaire imposable dans nos obligations de service.** Pourtant, les enseignant.es souffrent déjà de charges de travail trop importantes. A plus de 42h par semaine, la coupe est déjà pleine et les heures supplémentaires en plus créent de la fatigue, de l'usure et non une amélioration du service public d'éducation.

En ce qui concerne les Psychologues de l'Éducation Nationale et les CIO, nous déplorons l'indifférence voire le mépris avec lequel les personnels et les usagers sont traités dans ce qui doit, nous le pensons, rester un service public national et de proximité.

Enfin, pour terminer sur les relations institutionnelles entre représentants du personnels et représentants de l'institution scolaire, nous avons fait la demande à plusieurs reprises de documents sur la mixité sociale sur l'agglomération chartraine dans les collèges et sur l'orientation des élèves. Nous n'en avons toujours pas été destinataires à cette heure.